



COMMISSION ELECTORALE  
NATIONALE INDEPENDANTE  
(CENI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

N° 001 /2017/P/CENI

## COMMUNIQUE DE LA CENI

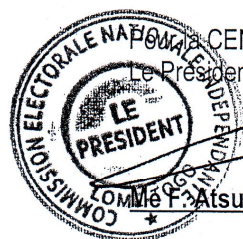
La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), sous la conduite du bureau d'âge, a adopté ce mardi 31 octobre 2017 son règlement intérieur, après examen et amendement. Cette adoption est intervenue à l'issue de plusieurs séances plénières.

En outre, la CENI a procédé, à l'unanimité des membres présents, à l'élection, des membres de son bureau exécutif composé comme suit :

1. Président : Prof. Kodjona KADANGA
2. Vice-président : Me Fiagadzi Atsu Yao Jean Claude HOMAWOO
3. 1<sup>er</sup> Rapporteur : M. Ouro-Bossi TCHACONDOH
4. 2<sup>ème</sup> Rapporteur : M. Bikpéta ANAKOMA

La CENI a également élu les membres des bureaux des différentes sous-commissions.

Fait à Lomé, le 31 octobre 2017.



Le Président du Bureau d'âge

Me F. Atsu Yao Jean Claude HOMAWOO